



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1639

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lot n° 14 - Cloisons, peinture - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1639**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lot n° 14 - Cloisons, peinture - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments a été amenée à relancer par anticipation l'ensemble de ses marchés de travaux à bons de commandes. En effet, dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, celle-ci s'est vue transférer un nombre important d'immeubles à entretenir en provenance du Conseil général du Rhône du fait des transferts des compétences associées. Cela concerne notamment 73 collèges, des Maisons du Rhône, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF), etc.

Les marchés à bons de commandes transférés du Conseil général du Rhône ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2015. Dès lors, il était devenu indispensable de renouveler de manière massive les marchés de travaux qui avaient été conclus par la Communauté urbaine de Lyon et arrivant à échéance fin 2016 dont le calibrage actuel est devenu insuffisant du fait de la non prise en compte du quadruplement des surfaces et de la typologie différente de l'ensemble des bâtiments à entretenir.

Ces nouveaux marchés ont dû prendre en compte, tant la nouvelle typologie des biens que la diversité des usagers utilisant ces bâtiments et les contraintes inhérentes. Ces travaux concernent aussi bien des petits aménagements que des interventions plus lourdes et peuvent avoir lieu tant dans la semaine que pendant les vacances scolaires.

Ces interventions peuvent être effectuées à la demande, en dehors de toute programmation, et peuvent donc se dérouler de façon concomitante sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de l'attribution de 19 accord-cadres multi-attributaires, a pris la forme de 19 marchés multi-attributaires conclus pour une durée de 4 ans et sans montant minimum et maximum, afin de prendre en compte l'ensemble des demandes dans des délais et pour des durées contraintes et d'assurer la continuité du service public en poursuivant l'exploitation des équipements.

Dix-huit lots ont fait l'objet d'une attribution par la commission d'appel d'offres.

Le lot n° 14 cloisons, peinture a fait l'objet d'une déclaration sans suite par le représentant de l'acheteur en date du 22 janvier 2016.

Aussi, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 et 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution d'un accord-cadre relatif à "Travaux sur biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lot n° 14 : cloisons, peinture".

Le présent accord-cadre ferait l'objet de bons de commandes conformément aux articles 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre à bons de commandes serait passé conformément aux articles 78 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

L'accord-cadre ne comporterait pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est de 3 500 000 € HT, soit 4 200 000 € TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre.

Il est envisagé d'attribuer le présent accord-cadre à 6 attributaires.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation et dans le respect des articles 62 et suivants du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 octobre 2016, a choisi les 6 entreprises ou groupements suivants :

- entreprise Meunier,
- groupement Comptoir des revêtements/Agebat,
- entreprise Folghera et Belay,
- entreprise Estrat-Bonche,
- entreprise Botta,
- entreprise Courtadon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commandes pour "Travaux sur biens immobiliers de la Métropole de Lyon - lot n° 14 : cloisons, peinture" ne comportant ni montant minimum et ni montant maximum pour la durée ferme de 4 ans et tous les actes y afférents, avec les 6 entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- entreprise Meunier,
- groupement Comptoir des revêtements/Agebat,
- entreprise Folghera et Belay,
- entreprise Estrat-Bonche,
- entreprise Botta,
- entreprise Courtadon.

2° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire - exercices 2016 et suivants, aux budgets, comptes, fonctions et opérations concernés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.